

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Les cas de piratages informatiques ne se comptent plus depuis bien longtemps. Cependant, si vous vous êtes retrouvés victimes, il est urgent de mettre en pratique des règles de base.

Les 3 axes vers lesquels votre structure devra progresser seront :

- Technique, par une amélioration des mesures de sécurité en place ;
- Juridique, par une présentation, auprès des principaux acteurs de votre structure pour une meilleure acceptation, des principales mesures de mise en conformité avec les règles françaises et européennes relatives à la protection des données personnelles ;
- Humain, par une meilleure prise de conscience des dangers numériques, pour une évolution des comportements vers une utilisation plus responsable des outils numériques.

Face à vos besoins d'accompagnement, nos formateurs ont élaboré un parcours destinés aux équipes de direction de votre structure, à l'équipe informatique et aux utilisateurs susceptibles d'être piégés.

En vous accompagnant sur ces 3 axes et auprès de ces 3 profils, vous pourrez alors comprendre comment les pirates informatiques vous ont piégé, découvrir s'ils pourront encore vous piéger et surtout, le plus important, quelles changements mettre en place pour limiter les risques à l'avenir.

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la

Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

Formation en cybercriminalité : Virus, arnaques et piratages informatiques, Solutions pour nos entreprises

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Formation en cybercriminalité : Virus, arnaques et piratages informatiques, Solutions pour nos entreprises				

Présentation

Le contexte de l'Internet et l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos comportements au quotidien.
Avons-nous raison d'avoir peur ? De quoi doit-on avoir peur ? Comment se protéger ?
Les réponses évidentes sont techniques, mais il n'en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables seront les clés permettant d'enrayer le phénomène...

Objectif

Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant d'enrayer ce phénomène.

Durée

1 journée
ou conférence de 2 heures.

Public concerné

Chefs d'entreprise, présidents d'associations, élus, décideurs, employés, agents, ...

Moyens pédagogiques

Vidéo projecteur et sonorisation souhaitée selon la taille de la salle.

Animateur

Denis JACOPINI

Expert Judiciaire en Informatique diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire. Spécialisé en Protection des données personnelles et certifié ISO 27005, il a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Son métier : Aider les professionnels à se protéger des pirates informatiques, et à se mettre en conformité avec la CNIL et le règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles.
Il intervient dans la France entière et à l'étranger pour former ou sensibiliser les décideurs, informaticiens et utilisateurs sur les techniques utilisées par les Pirates informatiques pour piéger leurs victimes et sur les obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Différentes interventions pour :

- Le **Conseil de l'Europe** ;
- Un **Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique** ;
- Le **Centre d'Etudes des Techniques Financières** et d'Ingénierie d'Aix en Provence ;
 - Des **écoles d'avocats** ;
 - Des **Compagnies d'Experts Judiciaires** ;
- De nombreux clubs ou associations de chefs d'entreprises dans la **France entière et à l'étranger** ;
- Le **Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)** pour des élus, des S.G. et des agents publics.
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – Numéro formateur : 93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

- Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
- Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
- Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
- Victime d'usurpation d'identité sur facebook, twitter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
- Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD) et à se protéger des pirates informatiques.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
 - FORMATION AU RGPD
 - FORMATION DE DPO
 - AUDITS RGPD
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
 - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)
- **CYBERCRIMINALITÉ**
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
 - RECHERCHE DE PREUVES
- **EXPERTISES**
 - EXPERTISES PRIVÉES
 - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
 - EXPERTISES JUDICIAIRES
 - RECHERCHE DE PREUVES
- **RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)**



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDREFF (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **Sécurité Informatique** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherches de preuves** : téléphones, disques durs, e-mails, contenus, dédouanements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)

La cybersécurité pour les débutants – Un lexique informatique

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

La cybersécurité pour les
débutants – Un
lexique informatique

1. Introduction
2. Background
3. Methodology
4. Results
5. Discussion
6. Conclusion
7. References
8. Appendix
9. Glossary
10. Index

The following text is a placeholder for the main content of the document, which is currently blank.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Original de l'article mis en page : Lexique – La préfecture de Police

Comment protéger son site internet des pirates informatiques ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

Comment protéger son site internet des pirates informatiques ?

Il n'y a rien de plus stressant que de se faire hacker ou pirater un compte. Cependant, les criminels virtuels ne s'attaquent pas seulement à votre identité, ils prennent votre argent ou même la source de vos revenus. Ici, cette source ce sont les commerces en ligne et les sites web de vente. Que faire pour y remédier ?

La première précaution quand il s'agit de se protéger contre le piratage ? Mettre un plug-in de sécurité sur votre CMS. La deuxième précaution consiste à changer les droits de vos fichiers. Néanmoins, cette option n'est pas sans difficulté, car certains hébergeurs refusent ce genre de modification. Une autre astuce serait de sauvegarder régulièrement vos données pour pouvoir l'effacer en cas de piratages afin de ne laisser aucune trace de ce dernier. Dans le cas contraire, il est fort possible que vous perdiez votre crédibilité auprès de vos internautes et clients.

Pour conclure, le piratage est un sujet et un fléau courant actuellement, qu'il est toutefois possible de contrôler. Par contre, les pirates ne s'arrêtent jamais. Ils peuvent revenir pour hacker votre site ou votre serveur : une mise à jour constante de votre système de protection est donc de mise...[lire la suite]

Conseil de Denis JACOPINI :

Nous remarquons de nombreux piratages causés par une relation physique ou logique avec votre Système Informatique d'entreprise. Une autre recommandation consiste en plus de les héberger sur des machines différentes, à utiliser des identifiants et des mots de passe évidemment complexes mais aussi différents non seulement pour chacun de services du site Internet mais surtout des autres éléments de votre Système Informatique.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)



Source : *Piratage informatique : comment protéger son site internet ?*

Les grands principes de la cryptologie et du chiffrement

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

Les grands principes de la cryptologie et du chiffrement

Historiquement, la cryptologie correspond à la science du secret, c'est-à-dire au chiffrement. Aujourd'hui, elle s'est élargie au fait de prouver qui est l'auteur d'un message et s'il a été modifié ou non, grâce aux signatures numériques et aux fonctions de hachage. À l'occasion du mois européen de la cybersécurité, la CNIL vous explique ce que c'est et à quoi ça sert.

Étymologiquement, la cryptologie est la science (λόγος) du secret (κρυπτός). Elle réunit la cryptographie (« écriture secrète ») et la cryptanalyse (étude des attaques contre les mécanismes de cryptographie).

La cryptologie ne se limite plus aujourd'hui à assurer la confidentialité des secrets. Elle s'est élargie au fait d'assurer mathématiquement d'autres notions : assurer l'authenticité d'un message (qui a envoyé ce message ?) ou encore assurer son intégrité (est-ce qu'il a été modifié ?).

Pour assurer ces usages, la cryptologie regroupe quatre principales fonctions : le hachage avec ou sans clé, la signature numérique et le chiffrement.

Pour expliquer la cryptologie, nous utiliserons dans nos exemples les personnages traditionnels en cryptographie : Alice et Bob.

Pour découvrir les grandes phases de l'histoire de la cryptologie, rendez-vous sur le webdocumentaire réalisé par l'ANSSI.

Pourquoi la cryptologie existe-t-elle ?

1.

Pour assurer l'intégrité du message : le hachage

La cryptologie permet justement de détecter si le message, ou l'information, a été involontairement modifié. Ainsi, une « fonction de hachage » permettra d'associer à un message, à un fichier ou à un répertoire, une empreinte unique calculable et vérifiable par tous. Cette empreinte est souvent matérialisée par une longue suite de chiffres et de lettres précédées du nom de l'algorithme utilisé, par exemple « SHA2 » ou « SHA256 ».

Il ne faut pas confondre le chiffrement, qui permet d'assurer la confidentialité, c'est-à-dire que seules les personnes visées peuvent y avoir accès (voir « Pour assurer la confidentialité du message »), et le hachage qui permet de garantir que le message est intègre, c'est-à-dire qu'il n'a pas été modifié.

Le hachage, pour quoi faire ?

Pour sauvegarder vos photos sur votre espace d'hébergement (de type « cloud » par exemple) et vérifier que votre téléchargement s'est bien déroulé ?

Pour synchroniser vos dossiers et détecter ceux qu'il faut sauvegarder à nouveau et ceux qui n'ont pas été modifiés ?

Il existe aussi des « fonctions de hachage à clé » qui permettent de rendre le calcul de l'empreinte différent en fonction de la clé utilisée. Avec celles-ci, pour calculer une empreinte, on utilise une clé secrète. Pour deux clés différentes l'empreinte obtenue sur un même message sera différente. Donc pour qu'Alice et Bob calculent la même empreinte, ils doivent tous les deux utiliser la même clé.

C'est parmi ces fonctions de hachage à clé que l'on trouve celles utilisées pour stocker les mots de passe de façon sécurisée.

Le hachage à clé, pour quoi faire ?

Votre service préféré reconnaît votre mot de passe quand vous vous connectez ?

Vous voulez pouvoir détecter si quelqu'un modifie des documents sans vous le dire ?

2.

Pour assurer l'authenticité du message : la signature

Au même titre que pour un document administratif ou un contrat sur support papier, le mécanisme de la « signature » – numérique – permet de vérifier qu'un message a bien été envoyé par le détenteur d'une « clé publique ». Ce procédé cryptographique permet à toute personne de s'assurer de l'identité de l'auteur d'un document et permet en plus d'assurer que celui-ci n'a pas été modifié.

La signature numérique, pour quoi faire ?

Vous voulez garantir être l'émetteur d'un courriel ?

Vous voulez vous assurer qu'une information provient d'une source sûre ?

Pour pouvoir signer, Alice doit se munir d'une paire de clés :

- l'une, dite « publique », qui peut être accessible à tous et en particulier à Bob qui est le destinataire des messages qu'envoie Alice ;
- l'autre, dite « privée », qui ne doit être connue que d'Alice.

En pratique, Alice génère sa signature avec sa clé privée qui n'est connue que d'elle. N'importe quelle personne ayant accès à la clé publique d'Alice, dont Bob, peut vérifier la signature sans échanger de secret.

3.

Pour assurer la confidentialité du message : le chiffrement

Le chiffrement d'un message permet justement de garantir que seuls l'émetteur et le(s) destinataire(s) légitime(s) d'un message en connaissent le contenu. C'est une sorte d'enveloppe scellée numérique. Une fois chiffré, faute d'avoir la clé spécifique, un message est inaccessible et illisible, que ce soit par les humains ou les machines.

Le chiffrement, pour quoi faire ?

Vous voulez vous assurer que seul le destinataire ait accès au message ?

Vous souhaitez envoyer ces informations sous enveloppe numérique et non lisible par tous comme sur une carte postale ?

Il existe deux grandes familles de chiffrement : le chiffement symétrique et le chiffement asymétrique.

Le **chiffement symétrique** permet de chiffrer et de déchiffrer un contenu avec la même clé, appelée alors la « clé secrète ». Le chiffement symétrique est particulièrement rapide mais nécessite que l'émetteur et le destinataire se mettent d'accord sur une clé secrète commune ou se la transmettent par un autre canal. Celui-ci doit être choisi avec précautions, sans quoi la clé pourrait être récupérée par les mauvaises personnes, ce qui n'assurerait plus la confidentialité du message.

Le **chiffement asymétrique** suppose que le (futur) destinataire est muni d'une paire de clés (clé privée, clé publique) et qu'il a fait en sorte que les émetteurs potentiels aient accès à sa clé publique. Dans ce cas, l'émetteur utilise la clé publique du destinataire pour chiffrer le message tandis que le destinataire utilise sa clé privée pour le déchiffrer.

Parmi ses avantages, la clé publique peut être connue de tous et publiée. Mais attention : il est nécessaire que les émetteurs aient confiance en l'origine de la clé publique, qu'ils soient sûrs qu'il s'agit bien de celle du destinataire.

Autre point fort : plus besoin de partager une même clé secrète ! Le chiffement asymétrique permet de s'en dispenser. Mais il est malheureusement plus lent.

Pour cette dernière raison, il existe une technique combinant chiffements « symétrique » et « asymétrique », mieux connue sous le nom de « **chiffement hybride** ».

Cette fois, une clé secrète est déterminée par une des deux parties souhaitant communiquer et celle-ci est envoyée chiffrée par un chiffement asymétrique. Une fois connue des deux parties, celles-ci communiquent en chiffrant symétriquement leurs échanges. Cette technique est notamment appliquée lorsque vous visitez un site dont l'adresse débute par « https ».

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ **RGPD**

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ **CYBERCRIMINALITÉ**

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source

<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-les-grands-principes-de-la-cryptologie-et-du-chiffrement>

Le livre du jour : CYBERARNAQUES – a l'écoute des livres, Radio Massabielle (97.8 Mhz et 101.8 Mhz)

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser,
Accompagner, Former et Informer



Le livre du jour :
CYBERARNAQUES – a l'écoute
des livres, Radio
Massabielle (97.8 Mhz et
101.8 Mhz)

Comme les langues d'Esopé, Internet peu être la meilleure et la pire des choses. En effet s'il permet de relier les femmes et les hommes à travers le monde, de travailler, de s'informer, etc.. il es également le point de toutes sortes d'escrocs. Aussi, en répondant à une annonce ou au message que vous pensez être envoyé par un ami, vous risquez de voir votre compte en banque vidé ou d'être victime d'un chantage. Les CYBERARNAQUES sont légion et il convient de s'informer pour mieux protéger votre famille et vos biens. Combien d'entre-nous n'on pas vérifié...[lire la suite]

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaqes dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaqes Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaqes Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la

Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Le livre du jour : CYBERARNAQUES – à l'écoute des livres*

Comment empêcher Android de sauvegarder automatiquement nos données personnelles ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Comment empêcher Android de sauvegarder automatiquement nos données personnelles ?				

Nos smartphones et tablettes Android sauvegardent certaines de nos données personnelles sur les serveurs de Google sans forcément nous demander notre avis. Un système qui peut s'avérer aussi pratique pour certains qu'il peut être dérangerant pour d'autres. Encore faut-il savoir quelles sont les données sauvegardées par Google et celles qui ne le sont pas. Nous allons donc aujourd'hui nous pencher sur la question.



N'avez-vous jamais remarqué que lorsque vous entrez vos identifiants Google dans un nouvel appareil Android, ce dernier retrouvait automatiquement certaines de vos informations personnelles, notamment vos contacts. Pourtant, vous n'avez jamais rien fait pour, et pour cause puisque cette option est activée par défaut. Ce qui signifie que vous pouvez également la désactiver. La plupart des utilisateurs la conservent néanmoins activée pour des raisons de praticité.

Il faut dire que cette sauvegarde automatique peut s'avérer utile lorsque vous changez de smartphone, lorsque vous disposez de plusieurs appareils Android ou si par malheur, vous vous faisiez voler votre téléphone. Mais certains ne veulent pas que leur vie privée se retrouve sur le cloud de Google. Ce tutoriel est pour eux mais avant de passer à la pratique, un peu de théorie.

Les données automatiquement sauvegardées par Google

Au sein de son OS, Google a intégré un outil du nom d'Android Backup Service qui sauvegarde certaines données liées aux services que vous utilisez. Ces données sont les suivantes :

- **Contacts** qui sont sauvegardés au sein de Google Contacts. Vous pouvez ainsi les retrouver sur tous vos appareils et même sur votre PC en vous connectant simplement à votre compte.
- **Emails** qui sont sauvegardés au sein de Gmail
- **Documents**, ce qui vous permet d'ailleurs d'éditer vos documents sauvegardés dans le cloud à partir de n'importe lequel de vos appareils
- **Calendriers**
- **Chrome** : vos favoris et votre historique de navigation sont synchronisés avec votre compte. Idem pour vos mots de passe si vous avez activé la fonction Smart Lock
- **Hangouts** : vos conversations sont sauvegardées
- **Google Play Store** : les applications que vous avez téléchargées sont automatiquement sauvegardées. Vous pouvez ensuite les retrouver dans l'onglet « Mes applications » de la boutique. C'est très pratique lorsque vous changez de smartphone car vous n'avez pas besoin de les rechercher une par une, en outre, les applications achetées sont également sauvegardées
- Vos **photos** et vidéos, à condition d'utiliser l'application Google Photos et d'avoir activé la sauvegarde automatique de vos médias
- Certaines **données d'applications**

Comment empêcher Google de sauvegarder vos données

Vous n'êtes pas ravis à l'idée que Google en sache autant sur vous et vous souhaiteriez que certaines de vos données ne soient pas sauvegardées ? Et bien rassurez-vous, c'est possible et en quelques clics. Il vous suffit pour cela de :

- Vous rendre dans le menu **Paramètres > Personnel > Comptes de votre smartphone**
- Sélectionner votre compte Google
- Décocher toutes les données que vous ne voulez pas que Google sauvegarde



Et pour aller plus loin, n'hésitez pas à jeter un œil à notre tutoriel comment préserver sa vie privée sur Android.

Les données non sauvegardées par Google

Les données listées ci-dessous ne sont pas sauvegardées par Google. Pour éviter de les perdre en changeant de smartphone, il faudra donc utiliser une application tierce mais nous y viendrons après.

- Les SMS, il est néanmoins possible de sauvegarder ses SMS sur Android en utilisant une application
- Google Authenticator : pour des raisons de sécurité, les données d'authentification Google en deux étapes ne sont pas sauvegardées
- Réglages : les paramètres personnalisés de votre smartphone ne sont pas sauvegardés
- Bluetooth : Android ne synchronise pas les périphériques Bluetooth appairés vers votre smartphone

Comment sauvegarder toutes ses données personnelles

Bien que Google ne le permette pas par défaut, il est tout à fait possible de sauvegarder toutes les données de votre smartphone Android à l'aide de notre précédent tutoriel. Certaines de vos données iront directement sur votre support externe, d'autres seront sauvegardées en ligne afin de pouvoir ensuite être réintégrées à votre nouveau smartphone si votre but est de sauvegarder vos données pour les retrouver sur un nouvel appareil.

N'oubliez pas non plus de jeter un œil à notre sélection d'applications pour sauvegarder ses données personnelles. Certaines nécessiteront que votre téléphone soit rooté, d'autres non, et elles vous permettront de sauvegarder toutes vos applications et pas seulement les données.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : <http://www.phonandroid.com/comment-empecher-android-sauvegarde-r-automatiquement-donnees-personnelles.html>

Denis JACOPINI sur LCI : Les techniques des cybercriminels pour pirater votre CB

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Denis JACOPINI sur LCI : Les techniques des cybercriminels pour pirater votre CB

Denis Jacopini, expert informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité, explique que quoi que l'on fasse, les fraudeurs auront une longueur d'avance. Néanmoins, il y a des failles dans le système, et en particulier au niveau du cryptogramme visuel.

En direct sur LCI avec Serge Maître Maître, président de l'AFUB (Association Française des Usagers des Banques) et Nicolas CHATILLON, Directeur du développement-fonctions transverses du groupe BPCE et Denis JACOPINI, Expert informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité débattent le 7 mars 2016 sur les techniques des cybercriminels pour vous pirater votre CB.



<http://lci.tf1.fr/france/societe/cartes-bancaires-les-fraudeurs-ont-toujours-une-longueur-d-avance-8722056.html>

Une liste non exhaustive avec 10 techniques de cybercriminels pour vous pirater votre carte bancaire :
<http://www.lenetexpert.fr/10-techniques-de-cybercriminels-pour-vous-pirater-votre-carte-bancaire/>

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaqes dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaqes Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaqes Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la

Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

Source : *Cartes bancaires* : « Les fraudeurs ont toujours une longueur d'avance » – Société – MYTF1News

Voici 320 millions de mots de passe ... à éviter pour votre cybersécurité !

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
x	x	x	x	x	x
x	Voici 320 millions de mots de passe ... à éviter pour votre cybersécurité !				

Le spécialiste en sécurité informatique Troy Hunt a mis à disposition un nouvel outil recensant 320 millions de mots de passe corrompus. Une base de données impressionnante qui devrait limiter de futurs impairs.

Boîtes mail corrompues, comptes piratés... chaque jour les cas se multiplient : virus et hackers sont bien présents, et ce, partout sur la toile. Personne n'est à l'abri et sans le savoir, vous utilisez peut-être vous-même un mot de passe corrompu. L'expert en sécurité informatique Troy Hunt en a détecté 320 millions !

Sur son site *Have I been pwned ?*, il était déjà possible de savoir si un compte avait été compromis. En indiquant son adresse mail ou son nom d'utilisateur, sans révéler le mot de passe associé, vous pouvez savoir si votre compte a été piraté et fait l'objet d'une fuite de données.

Depuis ce jeudi, le site propose désormais l'outil inverse : une collection de 320 millions de mots de passe consultables, déjà compromis, sans les identifiants associés. Car avec la multiplication des fuites de données, mieux vaut être armé. La CNIL conseille ainsi d'utiliser au moins 12 caractères et 4 types différents (minuscules, majuscules, chiffres et caractères spéciaux). Il faut également en changer régulièrement...[lire la suite]

[Réagissez à cet article](#)

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

[Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été](#)
[Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe](#)

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques.**

Quel sont nos principales activités ?

▪ RGPD

- FORMATION AU RGPD
- FORMATION DE DPO
- AUDITS RGPD
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD
- ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

▪ CYBERCRIMINALITÉ

- FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
- RECHERCHE DE PREUVES

▪ EXPERTISES

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)



Source : *Cyber-sécurité : voici 320 millions de mots de passe ... à éviter ! - LCI*

Pouvez-vous refuser la carte sans contact délivrée par

votre banque ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Pouvez-vous refuser la carte sans contact délivrée par votre banque ?

La Cnil rappelle que les banques doivent informer leurs clients que leur carte bancaire dispose de la fonction paiement sans contact, une option que ces derniers sont libres de refuser.

En France, plus de 33 millions de cartes de paiement ont des fonctionnalités sans contact, ce qui représente plus de 50 % des cartes en circulation, rappelle la Cnil (Commission nationale de l'informatique des libertés). Grâce à ce système, il est possible d'utiliser sa carte bancaire sans avoir à taper son code secret lorsque les achats sont inférieurs à 20 euros. Depuis la recommandation de la Cnil de juillet 2013, les porteurs de ce type de carte doivent être clairement informés de la fonctionnalité sans contact et doivent pouvoir la refuser.

Comment exercer son droit d'opposition ?

Dans un premier temps, le client doit se tourner vers sa banque pour lui demander la désactivation ou la réédition gratuite d'une nouvelle carte dépourvue de la fonctionnalité paiement sans contact.

Les banques sont libres de choisir les moyens à engager pour respecter ce droit d'opposition. Certaines proposent de distribuer une nouvelle carte identique aux anciens modèles, d'autres incitent à une désactivation via le site internet de la banque.

Si la banque ne respecte pas son devoir d'information ou si elle refuse de désactiver le paiement sans contact, le client peut alors s'adresser au service des plaintes de la Cnil, sur le site internet de la Commission, en appelant le 01 53 73 22 22 (du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h) ou en écrivant un courrier à la Cnil – Service des plaintes – 8, rue Vivienne – CS 30223- 75083 Paris cedex 02

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article
